

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 6 juillet 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Marc D. Gagnon, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
  - .1 des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> juin 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
  - .1 Dépôt des indicateurs de gestion 2014;
  - .2 Adoption du règlement n° 15-424 modifiant le règlement de nuisances n° 01-264;
  - .3 Adoption du règlement n° 15-425 modifiant le règlement n° 94-201 déléguant au secrétaire-trésorier de la municipalité d'Austin le pouvoir d'autoriser des dépenses;
  - .4 Acquisition du lot n° 4 380 273 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
  - .5 Appui à la démarche de négociation proposée par la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre d'une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;
  - .6 Appui à la démarche de négociation proposée par la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre d'une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;
  - .7 Demande de cession de terrain;
- Administration financière**
  - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 6 juillet 2015;
- 7. Sécurité publique**
  - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8. Transport, voirie**
  - .1 Demande au ministère des Transports d'implantation d'une traverse piétonne et de révision de la limite de vitesse sur la Route 112;
  - .2 Offre de service pour l'installation d'un lampadaire pour le stationnement sur la Route 112
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
  - .1 Demande de dérogation mineure n° 2015-01 – 109, ch. Patterson;
  - .2 Demande de dérogation mineure n° 2015-02 – 4, rue des Saules;
  - .3 Demande de dérogation mineure n° 2015-03 – 12, ch. Bryant's Landing;
  - .4 Demande de permis PIIA 2013-09-0026 – 2153, ch. Nicholas-Austin;
- 10. Loisirs et culture**
  - .1 Remerciements au comité et aux nombreux bénévoles pour l'organisation et le succès de la fête *Austin en fête!*
  - .2 Demande de passage du Tour cycliste Frédérick Duguay 2015;
- 11. Hygiène du milieu**
  - .1 Offre de service pour la mise aux normes du puits d'eau potable de l'hôtel de ville et du chalet des sports;
  - .2 Avis de motion – Règlement n° 15-426 modifiant le règlement n° 14-417 relatif à la gestion des matières résiduelles;
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2015-07-148)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

2015-07-148 **ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés aux points 5.6 et 5.7.

**ADOPTÉE**

2015-07-149 **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015** (149)

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014.

2015-07-150 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-424** (150)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT N° 15-424  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES N° 01-264**

---

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement n°01-264 concernant les nuisances afin de réviser l'amende minimale prévue pour une infraction à certains articles dudit règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

Le présent règlement soit adopté.

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Article 2**

L'article 26 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« ARTICLE 26 STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil est autorisé à désigner par résolution les endroits où seront établis des stationnements payants, avec ou sans préposé ou guérite, et à fixer le coût du stationnement. Toute personne devra se conformer aux instructions du préposé ou, en l'absence d'un préposé, aux instructions apparaissant sur des enseignes placées à cet effet. »

## **Article 3**

L'article n° 128.1 est ajouté comme suit :

« ARTICLE 128.1 AMENDE MINIMALE (75 \$)

Quiconque contrevient à l'article 26 commet une infraction et est passible d'une amende de 75 \$ à 300 \$. »

## **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-425 (151)**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT N° 15-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 94-201  
DÉLÉGUANT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AUSTIN LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

---

2015-07-151

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement n° 94-201 déléguant au secrétaire-trésorier de la municipalité le pouvoir d'autoriser certaines dépenses afin d'actualiser le montant maximal autorisé par engagement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

Le présent règlement soit adopté.

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le premier alinéa de l'article 5 du règlement n° 94-201 est remplacé par ce qui suit :

« Le secrétaire-trésorier peut autoriser des dépenses au nom de la municipalité d'Austin pour un montant n'excédant pas **dix mille dollars (10 000 \$)** par engagement dans les champs de compétence précisés à l'article 4 du présent règlement. De plus, le secrétaire-trésorier autorise toute dépense relative au respect

des contrats et/ou crédit bail et/ou entente accordés par le conseil de la municipalité d'Austin. »

### **Article 3**

Le premier alinéa de l'article 6 du règlement n° 94-201 est remplacé par ce qui suit :

«Lorsque le secrétaire-trésorier accorde une autorisation comportant une dépense supérieure à 5 000 \$, mais inférieure à 10 000 \$, il devra obtenir au préalable une soumission auprès d'au moins deux fournisseurs.»

### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-07-152

### **ACQUISITION DU LOT N° 4 380 273 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** (152)

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec a manifesté son désintéressement de l'entretien du lot n° 4 380 273 situé à la halte routière de la Route 112 au lac Orford dans la municipalité d'Austin et de son intérêt de s'en départir;

**ATTENDU** que la municipalité doit informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), par résolution, de son intérêt à acquérir la parcelle de terrain remblayée sur le domaine hydrique de l'État, située à même et en front dudit lot du cadastre du Québec, à des fins non lucratives publiques;

**ATTENDU** que pour les motifs susmentionnés, la vente peut être consentie pour la valeur nominale de 1 \$ si la municipalité s'engage, sous condition résolutoire, à maintenir les lieux à des fins publiques.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

#### **ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité avise le MDDELCC de son intérêt à acquérir à des fins non lucratives publiques la parcelle de terrain remblayée sur le domaine hydrique de l'État, située à même et en front dudit lot n° 4 380 273 du cadastre du Québec.

#### **ADOPTÉE**

2015-07-153

### **APPUI À LA DÉMARCHE DE NÉGOCIATION PROPOSÉE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE D'UNE RELATION DE PARTENARIAT ENTRE LES MUNICIPALITÉS ET LE GOUVERNEMENT** (153)

**ATTENDU QUE** le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

**ATTENDU QUE** nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

**ATTENDU QUE** 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**ATTENDU QUE** quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

**ATTENDU QUE** l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

2015-07-153

**ATTENDU QUE** les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

**ATTENDU QU'**il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU :**

1. **D'APPUYER** la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
2. **DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
  - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
  - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
  - des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
  - des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à M. Pierre Paradis, ministre responsable de la région de l'Estrie, et à M. Pierre Reid, député d'Orford.

**ADOPTÉE**

2015-07-154

**RÉSOLUTION D'APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL POUR RÉCLAMER UN DÉBAT DES CHEFS DES PARTIS FÉDÉRAUX SUR LES QUESTIONS MUNICIPALES À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 2015 (154)**

**ATTENDU** que les municipalités continuent de collaborer à statut égal avec les autres ordres de gouvernement à relever certains des plus grands défis du pays : emploi, croissance économique et amélioration de la qualité de vie;

**ATTENDU** que la collaboration accrue du gouvernement fédéral peut contribuer à la prospérité du Canada grâce à des infrastructures modernes, à des collectivités abordables et accessibles aux familles, à des facteurs attrayants pour les talents et les investissements, à une plus grande sécurité publique et à un environnement plus durable pour tous les Canadiens;

**ATTENDU** que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne demandant aux chefs des partis fédéraux de participer à un débat sur les questions municipales avant les prochaines élections fédérales de 2015 et qu'elle demande à ses municipalités membres d'adopter une résolution du conseil municipal en appui à cette campagne;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger  
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

**ET RÉSOLU :**

1. Que le Conseil endosse la campagne de la FCM et presse tous les chefs des partis à débattre des questions municipales telles que les infrastructures, le transport collectif, les transports, le logement, la salubrité de l'eau, l'environnement et la sécurité publique;
2. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux chefs des quatre principaux partis, à la Fédération canadienne des municipalités et à (nom de l'association provinciale ou territoriale).

**ADOPTÉE**

2015-07-155

**DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN** (155)

**ATTENDU** la demande de M. Jean-François Lécaudé pour la cession d'une partie de l'emprise de la rue du Lac-des-Sittelles;

**ATTENDU** que le demandeur est propriétaire du lot 1388-69 et souhaite acquérir une portion de l'emprise de rue adjacente à sa propriété afin de permettre l'implantation d'un élément épurateur;

**ATTENDU** que la portion de l'emprise de rue est actuellement occupée et entretenue par le propriétaire;

**ATTENDU** que le demandeur offre de céder gratuitement une portion de sa propriété qui est occupée par l'infrastructure de la municipalité;

**ATTENDU** que la municipalité accepte de vendre la différence de la superficie de terrain pour la somme de 1 500 \$, selon le coût de l'évaluation;

**ATTENDU** que les frais professionnels d'arpentage et de notaire liés à la transaction sont à la charge du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité autorise l'échange et la vente du terrain tel que décrit au plan de cadastre préparé par Christian DePassillé a.g. dans sa minute 10279 pour la somme de 1 500 \$.

**ADOPTÉE**

2015-07-156

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES  
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT** (156)

<b><u>Comptes payés après le 1 juin</u></b>	
<b>Salaires au net du 2015-06-04</b>	<b>14 499,81</b>
<b>Salaires au net du 2015-06-11</b>	<b>10 764,43</b>
<b>Salaires au net du 2015-06-18</b>	<b>5 775,50</b>
<b>Salaires au net du 2015-06-25</b>	<b>9 693,27</b>
<b>Ministre du Revenu (juin)</b>	<b>21 106,52</b>
<b>Receveur général (juin)</b>	<b>7 824,74</b>
<b>Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence, caserne nord)</b>	<b>817,93</b>
<b>Hydro-Québec (caserne nord et éclairage public)</b>	<b>803,08</b>
<b>Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)</b>	<b>162,57</b>
<b>Monty Sylvestre (recouvrement de taxes et frais légaux)</b>	<b>1 853,45</b>
<b>Pitney Bowes (location d'équipement)</b>	<b>838,05</b>
<b>CIBC Visa (avis publiques, armoire, clés, papeterie, outils voirie)</b>	<b>2 800,47</b>

<b>La Capitale Assurances</b> (assurance groupe)	4 338,66
<b>Xerox</b> (copies mai et contrat logiciel)	579,81
<b>Fonds d'information</b> (avis de mutations mai)	56,00
<b>Daphnée Poirier</b> (honoraires Politique familiale municipale-MADA)	734,00
<b>FarWeb IT</b> (service technique informatique)	947,06
<b>Robert Thibault</b> (matériaux et bois pour Théâtre des mouches à	2 000,00
<b>Guy Martineau</b> (camp d'été, jardins)	696,00
<b>Stéphane Robert</b> (Austin en fête! sculpture en sable)	2 500,00
<b>Location de tentes Stukely</b> (Austin en fête!)	4 191,99
<b>Roger Côté</b> (Austin en fête! voiture et chevaux)	300,00
<b>Festivals et Événements Verts de l'Estrie</b> (Austin en fête! îlot et	883,48
<b>Dany Grenier</b> (Austin en fête! DJ)	400,00
<b>Séan Dagher</b> (Austin en fête! Soulwood, sonorisation)	574,88
<b>Alex Kehler</b> (Austin en fête! Soulwood)	344,93
<b>William LeMaistre</b> (Austin en fête! Soulwood)	287,44
<b>Daniel Haché</b> (Austin en fête! Soulwood)	250,00
<b>Donald Dubuc</b> (Austin en fête! Soulwood, calleur)	250,00
<b>Lucie Cormier</b> (Austin en fête! maquillage et tatouage)	180,00
<b>Alexis Lamoureux</b> (Austin en fête! préposé au stationnement)	80,00
<b>Planète Amusements inc.</b> (Austin en fête! jeux gonflables)	891,06
<b>Carte Rona</b> (asphalte, outils, terre noir et embouts chaises)	163,95
<b>Infotech</b> (contrat de soutien et rôle en ligne)	13 526,81
<b>MRC de Memphrémagog</b> (arbustes, reboisement bandes)	2 338,80
<b>InterSécurité DL</b> (frais annuels système d'alarme et appel d'urgence)	574,77
<b>Alvéole Montréal inc.</b> (frais de conférence)	309,91
<b>Chouinard &amp; Fils</b> (essence, diesel)	762,07
<b>Mégaburo</b> (papeterie, étiquettes laser, divers)	184,10
<b>Croquarium</b> (camp d'été, guide de jardinage)	59,95
<b>Conseil Régional de l'Environnement</b> (cotisation)	75,00
<b>Alain Viscogliosi</b> (travaux terrain de balle)	68,99
<b>Mireille Dagenais</b> (tenue du site web - 1 <sup>er</sup> trimestre)	672,60
<b>Les Jardins du Côteau</b> (conférence en env. - Importances des	85,00
<b>Fondation Centre Hospitalier</b> (contribution annuelle)	1 000,00
<b>Entretien Ménager L.T.</b> (grand ménage)	1 502,53
<b>Comité culturel d'Austin</b> (dépenses, janvier à juin)	2 334,67
<b>Petite caisse</b> (épicerie, frais formation, matériel écoconseillers, boîtes fleurs camp	383,80
<b>Remboursement de taxes</b>	290,02
<b>Remboursement bibliothèque et sports</b>	270,00
<b>Personnel</b> (déboursés divers)	555,40
<b>Personnel</b> (déplacements / kilométrage mai-juin)	4 375,09

**Total payé au 6 juillet 2015 126 958,59 \$**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>Cable-Axion Digital inc.</b> (internet hôtel de ville)	57,43
<b>FQM</b> (service Dicom avril et mai)	92,56
<b>Mégaburo</b> (papeterie, etc.)	164,16
<b>J.C. Morin inc.</b> (urgence, bris de fil pour pompe à eau)	180,51
<b>CRM</b> (copies NCR, registre de bacs)	275,94
<b>MRC Memphrémagog</b> (maintien d'inventaire)	2 069,00
<b>Infotech</b> (atelier et épuration)	607,20
<b>Le Groupe SM inc.</b> (analyses d'eau)	48,29
<b>Mégaburo</b> (table de travail, papeterie, etc.)	412,22
<b>La Tribune</b> (avis publique)	38,47
<b>Marché Austin</b> (épicerie, divers)	20,66
<b>Marché Austin</b> (batteries mégaphone, épicerie, divers)	39,58

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

<b>Régie de Police de Memphrémagog</b> (service juillet)	50 976,58
<b>Cable-Axion Digital inc.</b> (internet caserne nord)	68,93
<b>Télé-Page</b> (services de téléavertissement)	259,96
<b>Communication Plus</b> (batteries télécommunications)	666,26

<b>Formation Savie inc.</b> (formation)	<b>1 685,25</b>
<b>Location Langlois inc.</b> (chaîne pour scie à chaîne)	<b>61,93</b>
<b>Aréo-Feu</b> (pompes auxiliaire - réparation)	<b>46,38</b>
<b>Centre d'Extincteur SL</b> (inspection appareils respiratoires)	<b>1 096,97</b>
<b>Pierre Chouinard &amp; Fils</b> (essence)	<b>364,85</b>
<b>Medimage</b> (plaque de véhicule)	<b>11,33</b>
<b>Letourneau Marine</b> (batterie bateau)	<b>367,75</b>
<b>Distributions Michel Fillion</b> (chemises)	<b>48,15</b>
<b>Hydraulique Plus</b> (entretien laveuse à pression)	<b>33,20</b>
<b>Napa Magog</b> (location annuelle Argosshield et pièces camions)	<b>160,61</b>
<b>Conrad Marcotte</b> (matériel étagère caserne)	<b>23,00</b>
<b>Industries Lafleur</b> (lumière camion)	<b>370,51</b>
<b>EMRN</b> (équipement)	<b>23,60</b>
<b>Previmed</b> (oxygène)	<b>60,00</b>
<b>Pomerleau Gaz Propane inc.</b> (entretien caserne)	<b>133,59</b>
<b>Ressorts Charland (Sherb) inc.</b> (entretien camions)	<b>4 955,90</b>
<b>CS de la Région de Sherbrooke</b> (formation pompiers)	<b>5 734,00</b>
<b>SPA</b> (service juillet)	<b>320,24</b>
<b>TRANSPORT</b>	
<b>Excavation Stanley Mierzwinski</b> (travaux dégel et nivelage)	<b>15 109,72</b>
<b>Service d'Entretien de lumières</b> (entretien lumières de rues)	<b>863,00</b>
<b>Conseil Sport Loisirs de l'Estrie</b> (formation entretien aires de jeux)	<b>218,45</b>
<b>Groupe Signalisation Estrie</b> (bollards)	<b>811,25</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
<b>Nova Envirocom</b> (vaisselle compostable)	<b>537,97</b>
<b>URBANISME ET ZONAGE</b>	
<b>Marc-André Guertin</b> (plan d'action - aménagement durable)	<b>3 276,79</b>
<b>SCU</b> (révision des règlements d'urbanisme)	<b>3 877,54</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>Entreprises LTCA</b> (toilette chimiques au quai Bryant)	<b>298,94</b>
<b>Location Langlois inc.</b> (Austin en fête! chaises, tables, etc.)	<b>1 514,91</b>
<b>Imprimerie Plus Estrie</b> (bulletin, calendrier et affichette de porte)	<b>2 120,39</b>
<b>Lettrage Daniel Fontaine</b> (Austin en fête! enseigne)	<b>344,93</b>
<b>Imagerie Digitale</b> (Austin en fête! affichage et système solaire)	<b>517,39</b>
<b>Robert St-Pierre</b> (banc pétanque et borne de recharge électrique)	<b>2 040,81</b>
<b>PieuxXTrême Sherbrooke inc.</b> (borne recharge, théâtre et pétanque)	<b>1 138,25</b>
<b>Broderie CMC</b> (polos, camp d'été et écoconseillers)	<b>275,03</b>
<b>Exc. G. Lapalme &amp; Fils</b> (travaux stationnement Route 112/North)	<b>235,41</b>
<b>AGC Serrurier</b> (copies clés du théâtre)	<b>17,19</b>
<b>Conseil Sport Loisirs de l'Estrie</b> (formation DAFA - camp d'été)	<b>224,20</b>
<b>Comma Imagination</b> (Guide du bon débarras)-	<b>2 663,58</b>
<b>CRM</b> (Austin en fête! publicité)	<b>252,95</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>Le Groupe SM inc.</b> (analyses d'eau - dossier eau potable)	<b>2 529,45</b>
<b>CONTRATS</b>	
<b>Éco-Forma inc.</b> (abat-poussières - jus de betterave)	<b>9 864,86</b>
<b>Les Entreprises Bourget inc.</b> (abat-poussières - calcium)	<b>36 512,07</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat d'été et nivelage)	<b>52 294,74</b>
<b>Pavage Orford inc.</b> (réparation d'asphalte)	<b>1 724,63</b>
<b>Sani-Estrie inc.</b> (contrat matières résiduelles)	<b>290,44</b>
<b>RIEDSMB</b> (enfouissement mai)	<b>2 814,86</b>
<b>Régie Inter. déchets de Coaticook</b> (compostage)	<b>585,00</b>
<b>Groupe Deslandes Fortin</b> (contrat de vidange de fosses septiques)	<b>12 424,49</b>
<b>Germain Lapalme &amp; Fils</b> (contrat travaux au quai Bryant)	<b>562,81</b>
<b>Guy Martineau</b> (contrat travaux de drainage au parc)	<b>3 052,00</b>
<b>Elizabeth Fancy</b> (concierge juin)	<b>680,00</b>
<b>Darcy Lachapelle</b> (contrat gazons)	<b>1 200,00</b>

**Total à payer au 6 juillet 2015**

**231 149,06 \$**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil accorde la dispense de lecture de ladite liste déposée;
3. le conseil approuve les comptes payés au montant de **126 958,59 \$**;
4. le conseil approuve le paiement des comptes payables au 6 juillet 2015 au montant de **231 149,06 \$**;
5. le conseil autorise la signature des chèques correspondants.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 JUILLET 2015**

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 6 juillet 2015.

\* \* \*

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

#### **DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE ET DE RÉVISION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 112 (157)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin, de concert avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), les sentiers de l'Estrie et Postes Canada, a procédé à l'aménagement d'une aire de stationnement public au bord de la Route 112 au cours de l'automne 2014;

2015-07-157

**ATTENDU QUE** le MTQ a procédé à l'installation d'accès contrôlés sur le côté sud de la Route 112 entre le chemin North et le passage à niveau;

**ATTENDU QUE** ce tronçon de la Route 112 entre le chemin North et le passage à niveau de la voie ferrée est très sollicité par les usagers des sentiers récréatifs;

**ATTENDU QUE** cette pression occasionne des difficultés tant pour les piétons que des automobilistes;

**ATTENDU QUE** des aménagements ont été faits pour favoriser la circulation des usagers des sentiers récréatifs et les piétons en dehors de l'emprise de la route afin d'améliorer la sécurité;

**ATTENDU QU'**au moment de la conception de l'aire de stationnement, une traverse piétonne a été prévue avec le MTQ afin de mieux encadrer le déplacement des randonneurs;

**ATTENDU QUE**, compte tenu de ces nouvelles infrastructures et du nombre croissant de randonneurs dans le secteur, il y a lieu de réviser la limite de vitesse pour ce tronçon de la Route 112.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

la municipalité demande au ministère des Transports du Québec d'implanter d'une traverse piétonne sur la Route 112 vis-à-vis le nouveau stationnement public tel qu'il avait été prévu, ainsi que de réviser la limite de vitesse sur le tronçon de la Route 112 entre le lac Orford et le passage à niveau de la voie ferrée, compte tenu des nouveaux aménagements dans le secteur.

**ADOPTÉE**

2015-07-158

**OFFRE DE SERVICE POUR L'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE POUR LE STATIONNEMENT SUR LA ROUTE 112** (158)

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement au coin de la Route 112 et du chemin North;

**ATTENDU QUE** les boîtes postales communautaires de Postes Canada desservant les résidents du secteur seront installées dans l'îlot du stationnement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'installer un éclairage pour les utilisateurs le soir;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de remplacer le dispositif d'éclairage existant à l'intersection par un dispositif qui est écoénergétique et qui réduit la pollution lumineuse;

**ATTENDU** l'offre de service de Victor Poulin Inc. pour l'installation d'un poteau métallique et d'une base de ciment pour un lampadaire comprenant deux potences, deux luminaires à DEL ambre et une entrée de service avec raccordement Hydro-Québec au montant de 5 250 \$, taxes en sus;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'année courante.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre de service de Victor Poulin Inc. pour l'installation d'un poteau métallique et une base en ciment pour un lampadaire avec une DEL ambre pour le stationnement sur la Route 112 au montant de 5 250 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2015-07-159

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-01 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 109, CHEMIN PATTERSON** (159)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2015-01 concernant la propriété sise au 109, chemin Patterson afin de permettre l'implantation d'une nouvelle construction dotée d'un toit plat, à 22,5 mètres du lac et à 2,5 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage exige un toit à deux versants, une marge de recul minimale de 25 mètres du lac et une marge latérale de 5 mètres;

**ATTENDU QUE** le terrain est situé dans une zone de paysage naturel d'intérêt supérieure;

**ATTENDU QUE** le terrain est étroit, ayant une largeur de 32,47 mètres;

**ATTENDU QUE** le terrain est l'assiette d'une construction existante protégée par droits acquis située à 19,89 mètres du lac et à 0,9 mètres de la ligne latérale;

**ATTENDU QUE** l'implantation projetée utilise l'espace déjà dégagé et évite du déblai et déboisement dans la portion en forte pente du côté sud du terrain;

**ATTENDU QU'**un toit plat aura pour effet de réduire la hauteur du bâtiment et donc, de rendre celui-ci moins visible;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

suite à l'avis favorable du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2015-01 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE**

2015-07-160

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-02 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 24, RUE DES SAULES** (160)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2015-02 concernant le 24, rue des Saules pour permettre l'implantation d'une nouvelle construction à 8,68 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage exige une marge de recul minimale de 10 mètres;

**ATTENDU QUE** les travaux de construction ont été effectués en vertu du permis de construction n° 2013-07-0002;

**ATTENDU QUE** la maison n'a pas été implantée à l'endroit prévu en raison de la présence de roc;

**ATTENDU QUE** l'écart entre la marge minimale réglementaire et la marge actuelle n'est pas de caractère mineur;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable concernant la demande, soutenant que le propriétaire aurait dû valider l'implantation modifiée avec les instances municipales avant de réaliser les travaux.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

suite à l'avis défavorable du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure n° 2015-02 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE**

2015-07-161

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-03 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 12, CHEMIN BRYANT'S LANDING** (161)

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2015-03 concernant la propriété sise au 12, chemin Bryant's Landing pour la transformation d'un mur de fondation existant situé dans la bande riveraine en mur de soutènement;

**ATTENDU QUE** le terrain est l'assiette d'une construction résidentielle implantée partiellement dans la bande riveraine de 15 mètres;

**ATTENDU QUE** la nouvelle construction projetée sera située hors de la bande riveraine;

**ATTENDU** la forte pente du terrain et l'absence de possibilité de stabilisation végétale;

**ATTENDU** le besoin de stabilisation du talus abrupt pour contrer l'érosion;

**ATTENDU** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

suite à l'avis favorable du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2015-03 telle qu'elle a été présentée au conseil.

#### **ADOPTÉE**

2015-07-162

#### **DEMANDE DE PERMIS PIIA 2013-09-0026 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 2153, CHEMIN NICHOLAS-AUSTIN (162)**

**ATTENDU** la demande de permis n° 2013-09-0026 pour les travaux de rénovation et de transformation de la résidence sise au 2153, chemin Nicholas-Austin;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-2 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 08-363;

**ATTENDU QUE** les revêtements extérieurs proposés pour la maison et le garage s'harmonisent avec l'ensemble du milieu bâti;

**ATTENDU QUE** le garde-corps sera d'un matériau unique en bois ou en fer forgé;

**ATTENDU QUE** les travaux proposés répondent aux critères d'évaluation fixés dans le règlement 08-363;

**ATTENDU** la résolution du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel recommande au conseil d'autoriser l'émission du permis.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

**ET RÉSOLU QUE :**

suite à l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis n° 2013-09-0026 pour les motifs susmentionnés.

#### **ADOPTÉE**

2015-07-163

#### **REMERCIEMENTS AU COMITÉ ET AUX NOMBREUX BÉNÉVOLES POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT AUSTIN EN FÊTE! (163)**

**ATTENDU QUE** la journée de célébrations annuelle Austin en fête! a connu un franc succès le 20 juin dernier;

**ATTENDU QUE** les citoyens ont participé en grand nombre aux activités variées tout au long de la journée;

**ATTENDU QUE** la municipalité est très reconnaissante aux organisateurs et aux bénévoles qui ont travaillé fort pour faire de la fête un événement rassembleur, ainsi qu'aux commanditaires qui ont contribué financièrement au succès de la fête.

**EN CONSÉQUENCE,**

2015-07-163

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

1. de féliciter le comité de coordination, les comités municipaux et communautaires ainsi que les diverses associations de la municipalité qui ont fourni un soutien bénévole indispensable au succès de la fête;
2. de remercier les commanditaires pour leur contribution financière;
3. de remercier les citoyens qui, par leur présence et leur participation, donnent tout son sens à la fête.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-164

**DEMANDE DE PASSAGE DU TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK DUGUAY 2015**  
(164)

**ATTENDU QUE** des pompiers de Sherbrooke, de St-Hyacinthe et de Drummondville organisent le 13<sup>e</sup> Tour cycliste Frédéric Duguay, qui se déroulera le lundi 17 août 2015;

**ATTENDU QUE** le Tour réunit une équipe de cyclistes, dont des pompiers, des policiers et des gens d'affaires, qui parcourront 450 km sur les routes de l'Estrie;

**ATTENDU QUE**, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ), l'organisme demande l'autorisation de la municipalité pour son passage sur le chemin Nicholas-Austin;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande l'escorte par un véhicule du service de sécurité incendie d'Austin tout au long de leur passage dans la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon  
appuyé par le conseiller J. Ranger**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage de la randonnée le 17 août prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du MTQ, à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du MTQ;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

2015-07-165

**OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE AUX NORMES DU PUIS D'EAU POTABLE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CHALET DES SPORTS** (165)

**ATTENDU QUE** par sa résolution n° 2015-01-17, le conseil avait confié à la firme *Les Consultants SM Inc.* le mandat de soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande d'autorisation pour l'installation d'un système de traitements de désinfection préventifs par rayonnements ultraviolets visant à mettre aux normes le puits d'eau potable desservant l'hôtel de ville et le chalet des sports;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu le 3 juin dernier, l'autorisation du MDDELCC pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu des prix auprès des entrepreneurs suivants :

	Prix (taxes en sus)
F. Lapointe et Fils inc.	15 010,00 \$
Pompes et traitements d'eau Bernier inc.	16 921,32 \$
Pompes et traitement d'eau Bois-Francis inc.	14 351,90 \$

2015-07-165

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil accepte l'offre de service du plus bas soumissionnaire, soit Pompes et traitement d'eau Bois-Francis inc. au montant de 14 351,90 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un système de traitements de désinfection préventifs par rayonnements ultraviolets.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 15-426 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 14-417 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES** (166)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**AVIS DE MOTION**

---

2015-07-166

Avis de motion est par la présente donné par J. Ranger conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 15-426 intitulé *Règlement n° 15-426 modifiant le règlement n° 14-417 relatif à la gestion des matières résiduelles* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné à Austin, ce 6 juillet 2015.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT N° 15-426  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 14-417 RELATIF  
À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement de manière à supprimer les mentions relatives à la collecte semestrielle des encombrants à la suite de l'annulation de ce service;

**ATTENDU QU'**il y a également lieu de modifier le règlement de manière à ajouter une mention concernant le nouveau service de collecte des encombrants à domicile, assuré par la Ressourcerie des Frontières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller  
appuyé par le conseiller**

2015-07-166

**ET RÉSOLU QUE :**

le règlement n° 15-426 soit et est adopté par les présentes et que ledit règlement statue et décrète ce qui suit :

1. L'article 7 du règlement n° 14-417, intitulé « Encombrants », est supprimé.
2. L'article ci-après est ajouté à la suite de l'article 9.1.2 :

**« 9.2 Service de collecte à domicile des encombrants**

La municipalité offre, par l'entremise de la Ressourcerie des Frontières, un service de collecte à domicile des encombrants et autres objets de maison, sans frais additionnels pour le citoyen.

Les matières acceptées et les modalités du service sont établies par la Ressourcerie des Frontières. Il appartient au citoyen de s'enquérir directement auprès de la Ressourcerie pour les matières dont il souhaite se départir.»

L'article qui suit, intitulé « Matières pour lesquelles la municipalité n'offre aucun service » porte désormais le numéro « 9.3 ».

3. La mention concernant la collecte des encombrants est supprimée de l'Annexe 1 intitulé « Fréquence des collectes ».
4. L'Annexe 5 intitulé « Collecte des encombrants » est supprimé.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Austin ce jour de 2015,

\_\_\_\_\_  
Lisette Maillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2015-07-167

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (167)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller M.D. Gagnon, l'assemblée est levée à 20h55

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution n° \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Lisette Maillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Ménard  
Secrétaire-trésorière